

FICHE D'INFORMATION

OBJET : Explication de l'article 54.1 – Clause Sherbrooke

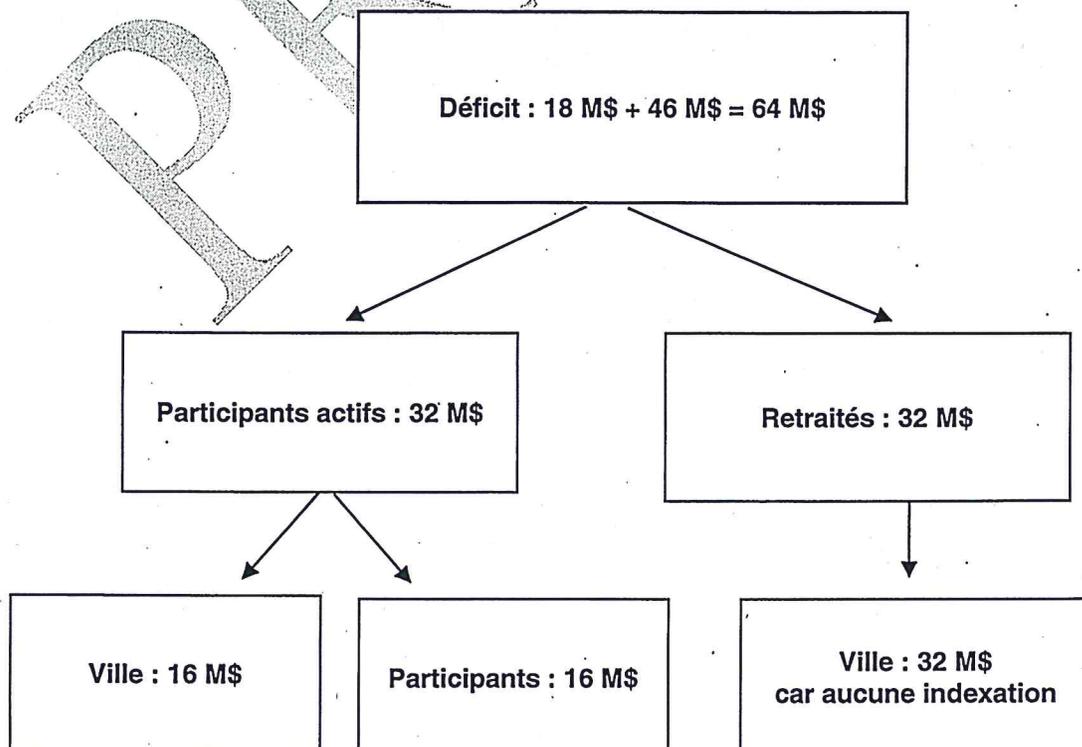
Rappel de l'objectif de l'article 54.1

- Certaines villes, telle que celle de Sherbrooke; ont décidé de verser un plus gros montant annuellement que celui requis par la loi afin de rembourser le déficit de leur régime de retraite plus rapidement.
- Afin de ne pas les pénaliser indûment pour leur bonne conduite, l'article 54.1 vient contrebalancer les effets de leurs versements anticipés additionnels.
- L'article spécifie donc que les versements anticipés de la ville peuvent être déduits de l'actif du régime afin de ramener le déficit au niveau qu'il aurait été, n'eût été de ces versements.
- Ceci a pour effet d'augmenter le déficit à partager par rapport à son niveau réel, refilant du même coup une partie du déficit aux participants actifs et aux retraités.

Rappel de la situation de la Ville de Sherbrooke

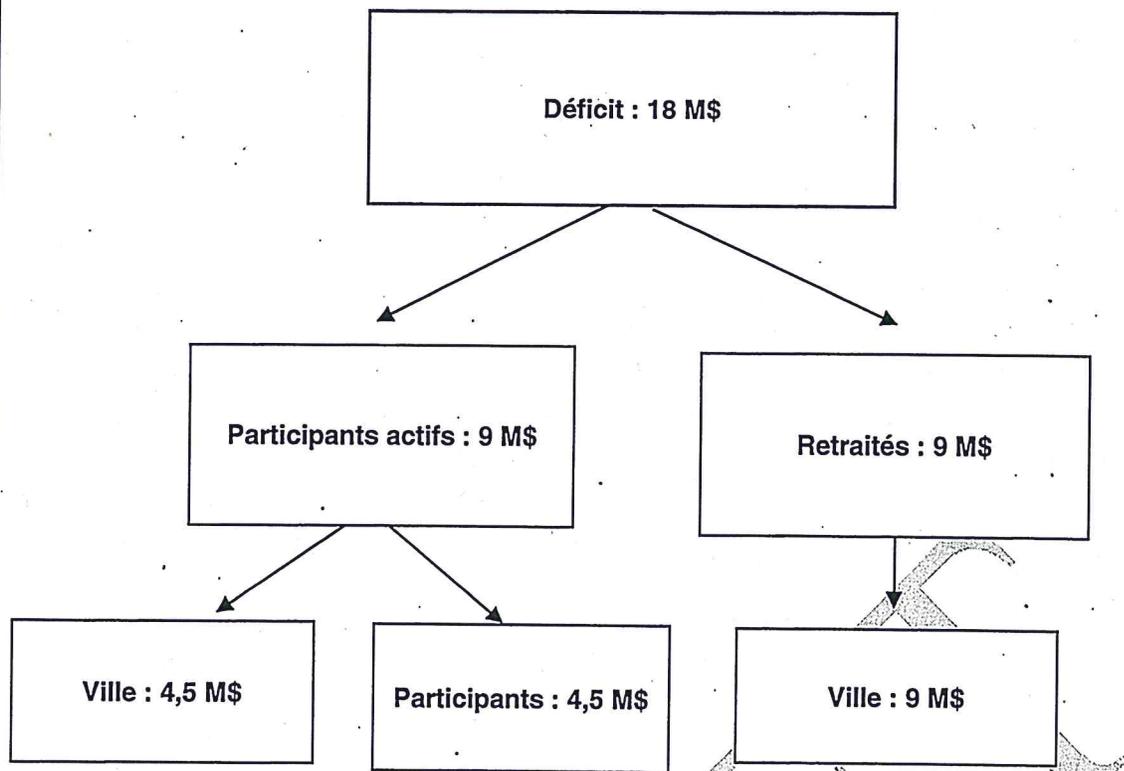
- La Ville de Sherbrooke a elle-même versé des paiements additionnels afin de combler plus rapidement les déficits de ses deux régimes. Ces versements sont de l'ordre de 46 millions \$.
- Étant donné le versement de cette somme, le déficit est estimé, au 31 décembre 2013, à environ 18 millions \$ pour ses deux régimes.
- N'eût été de cette somme additionnelle, le déficit des régimes de la Ville de Sherbrooke serait donc d'environ 64 millions \$.
- Voici deux schémas qui présentent la situation avec et sans l'article 54.1.

Avec l'article 54.1



Note : Coût pour la ville : 48 M\$ (16 M\$ + 32 M\$) - 46 M\$ déjà versés = 2 M\$

Sans l'article 54,1



Note : Coût pour la ville : $4,5 \text{ M\$} + 9 \text{ M\$} = 13,5 \text{ M\$}$

- On constate que l'économie, suite à l'ajout de cet article, se chiffre à 11,5 millions \$ pour la Ville de Sherbrooke.

Autres régimes touchés par cet article

- Voici une liste des villes, ainsi que le montant de leurs versements additionnels afin d'accélérer le paiement de leurs déficits.

Régime	Employeur	Versements additionnels de 2010 à 2013
21227	Ville de Matane	500 016
21578	Ville de Repentigny	678 297
30282	Société de transport de Laval	1 697 033
31615	Ville de Longueuil	4 059 730
31744	Région intermunicipale de police de Roussillon	2 940 580
32083	MRC des Collines-de-l'Outaouais	67 326